

## Séance du 31 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 9

Date de la convocation du conseil municipal : 25.03.2017

**PRESENTS** : MM. Vincent CARRE, Eric REYGASSE, Joël GALLARD, Gérard BOUTHIER, Mme Patricia AMBAYRAC, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Marc GIRARD, Mme Arlette DELHOTE.

**ABSENT** : M. Philippe PECON.

Monsieur Marc GIRARD a été élu secrétaire de séance.

---

### **2017/13 - Budget principal – Affectation du résultat 2016**

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

1) **Pour mémoire** :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté		0,00 euros
- Excédent d'investissement antérieur reporté		41 850,59 euros

2) **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016** :

- Solde d'exécution de l'exercice	-	21 926,16 euros
- Solde d'exécution cumulé		19 924,43 euros

3) **Restes à réaliser au 31.12.2016** :

- Dépenses d'investissement		1 500,00 euros
- Recettes d'investissement		11 300,00 euros

<i>Solde</i>	+	9 800,00 euros
--------------	---	----------------

4) Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé		19 924,43 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser	+	9 800,00 euros
<i>Besoin de financement total</i>	-	29 724,43 euros

5) Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	+	25 194,40 euros
- Résultat antérieur		0,00 euros
<i>Total à affecter</i>	+	25 194,40 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement**

**(crédit du compte 1068 sur B.P. 2017)..... 25 194,40 euros**

**- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2017**

**ligne 002..... néant**

**2017/14 - Budget eau – Affectation du résultat d'exploitation 2016**

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de la régie communale des eaux de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

1) Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+	14 034,56 euros
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+	12 175,24 euros

2) Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

- Solde d'exécution de l'exercice	+	4 396,42 euros
- Solde d'exécution cumulé	+	16 571,66 euros

3) Restes à réaliser au 31.12.2016 :

- Dépenses d'investissement		0,00 euros
- Recettes d'investissement		0,00 euros

*Solde* + 0,00 euros

4) Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	+	16 571,66 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser	+	0,00 euros
<i>Besoin de financement total</i>	-	16 571,66 euros

5) Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	+	164,80 euros
- Résultat antérieur	+	14 034,56 euros
<i>Total à affecter</i>	+	14 199,36 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter**

**au B.P. 2017 ligne 002..... 14 199,36 euros**

**2017/15 - Taxes directes locales - Taux 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer en 2017 les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe d'habitation :	17,65 %
- Taxe foncière bâti :	18,56 %
- Taxe foncière non bâti :	110,00 %

**2017/17 - Budget principal – Budget primitif 2017**

Après avoir été présenté, le budget primitif pour l'exercice 2017 a été voté à l'unanimité, comme suit :

- <u>Fonctionnement</u> :	
- Dépenses	275 274,00 euros
- Recettes	275 274,00 euros
- <u>Investissement</u> :	
- Dépenses	241 894,03 euros
- Recettes	241 894,03 euros

**2017/18 - Budget eau – Budget primitif 2017**

Après avoir été présenté, le budget primitif de la Régie communales des eaux pour l'exercice 2017 a été voté à l'unanimité, comme suit :

- <u>Fonctionnement</u> :	
---------------------------	--

-	Dépenses	45 127,70 euros
-	Recettes	45 127,70 euros
-	<u>Investissement :</u>	
-	Dépenses	26 174,07 euros
-	Recettes	26 174,07 euros

### **2017/19 - Subventions attribuées en 2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer en 2017 les cotisations et subventions ci-dessous :

#### **Cotisations**

- Association des Maires et Élus (0,2409 euros / habitant) ..... 63,60 euros
- Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées  
(1,00 euro / habitant) ..... 256,00 euros

#### **Subventions**

- Comité des Fêtes de Jabreilles les Bordes .....300,00 euros
- Nature et Patrimoine du canton de Laurière.....150,00 euros
- Ligue des Droits de l'Homme .....80,00 euros

### **2017/20 - Acquisition de matériels de protection incendie**

Le parc des extincteurs installés dans les villages de la commune a été vérifié. Certains bâtiments communaux ne sont pas pourvus d'extincteurs. Sont concernés l'église, l'ancien presbytère et le logement situé au-dessus de la mairie. Le coût de ces trois extincteurs auxquels s'ajoutent des panneaux signalétiques d'extincteurs s'élève à la somme de 279,60 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le matériel de protection incendie indiqué ci-dessus auprès de l'entreprise MP Incendie, chargée de l'entretien de ce matériel pour la somme de 279,60 euros HT dit que la facture correspondante sera imputée à la section investissement du budget.

### **2017/21 - Acquisition de mobiliers pour la mairie**

Dans le cadre de l'aménagement de la salle principale de la mairie (secrétariat, réunions), il serait utile de faire l'acquisition :

- d'une petite armoire de rangement de documents administratifs, dont le coût est estimé à 289,00 euros HT,
- d'une ou plusieurs armoires de rangement des clés, dont le coût est estimé à 119,00 euros HT,
- d'un présentoir de prospectus, dont le coût est estimé à 141,00 euros HT,
- d'une vitrine d'affichage extérieure, dont le coût est estimé à 285,00 euros HT,
- de 13 chaises, dont le coût est estimé à 549,90 euros HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le matériel énuméré ci-dessus pour l'aménagement de la mairie dont le coût total s'élève à la somme d'environ 1383,90 euros HT dit que la facture correspondante sera imputée à la section investissement du budget.

### **2017/22 - Prêt à taux bonifié par le Département**

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les travaux de réhabilitation de la mairie, la Commune peut obtenir un prêt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts et après en avoir délibéré :

1. Demande à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer une partie des travaux de réhabilitation de la mairie ;
2. Décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :
  - Montant du prêt : 6000,00 euros
  - Taux d'intérêt avant bonification : 1,75 %
  - Taux d'intérêt après bonification : 0,25 %
  - Durée : 10 ans
  - Périodicité : annuelle
  - Amortissement : progressif
  - Frais de dossiers : 50,00 euros
3. Autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

### **2017/23 - Projet de hangar**

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de construction d'un hangar communal pour le stockage de matériels techniques. Le coût de ce projet est estimé à 23 422,00 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet évoqué ci-dessus, dit qu'une demande de subvention sera effectuée auprès de Mme Marie-Françoise PEROL-DUMONT et de M. Jean-Marc GABOUTY, sénateur, dans le cadre de la réserve parlementaire, et auprès de tout autre organisme pouvant intervenir.

### **2017/24 - Indemnité de fonction aux élus**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-20-1 ;

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, les personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

Considérant que l'enveloppe budgétaire ne peut être supérieure au total des indemnités maximums pouvant être attribuées au maire et aux adjoints ;

Décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de M. Marc GIRARD, conseiller municipal délégué, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en fonction des délégations attribuées et en fonction des pourcentages de l'indice brut terminal de la fonction publique suivants :

- Maire.....17 %
- Adjoints.....5,94 %
- M. Marc GIRARD.....1,98 %

### **2017/25 - Fleurissement**

Madame Marie-Martine informe l'Assemblée de la relance du concours des maisons fleuries pour 2017. Les habitants de la commune pourront s'inscrire et participer à l'embellissement de notre environnement.